

**SYNDICAT MIXTE OUVERT DE LOGEMENT SOCIAL  
DES COTES D'ARMOR**

**Séance du Comité Syndical  
Séance du 6 janvier 2025**

**Position du SMO relative au comportement d'un administrateur de TAH**

-=-

**Le Comité syndical du Logement Social des Côtes d'Armor s'est réuni le 6 janvier 2025 sous la Présidence de Gaëlle ROUTIER.**

Présentes : Véronique CADUDAL, Sylvie GUIGNARD, Martine HUBERT, Gaëlle ROUTIER

Excusées : Nadège LANGLAIS, Valérie RUMIANO

**Le Comité Syndical,**

**VU** l'article L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Mixte Ouvert de Logement Social des Côtes d'Armor en date du 25 mars 2021 ;

**VU** l'installation du Comité syndical ;

**VU** la Convention de mise à disposition de moyens entre le Département des Côtes d'Armor et le Syndicat Mixte Ouvert, adoptée par le Comité syndical du 04 octobre 2021 ;

**VU** les procès-verbaux des derniers Conseils d'Administration de TAH ;

**CONSIDÉRANT** comme inapproprié le comportement de M. XXXX, administrateur de TAH représentant d'Action Logement, lequel méconnaît ses obligations liées à son mandat à savoir le respect du Règlement intérieur du Conseil d'Administration, notamment les règles de confidentialité et l'expression de la structure qu'il représente et non sa propre expression ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**APPROUVE** la démarche portée par la Présidente de TAH à l'endroit du Président du Comité régional d'Action Logement Bretagne par laquelle elle dénonce le comportement de cet administrateur et demande qu'Action Logement prenne les mesures qui s'imposent pour régler cette situation à savoir procéder au changement d'administrateur ;

**DEMANDE** que, à défaut d'un changement d'administrateur par Action Logement, le Conseil d'Administration de TAH se prononce pour exclure M. XXXX.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

La Présidente du Syndicat Mixte Ouvert de  
Logement Social des Côtes d'Armor



Gaëlle ROUTIER